

Pas le choix de mon air?*

*Le tabagisme passif... parlons-en!

31 MAI 2004, JOURNÉE
MONDIALE SANS TABAC

Un vrai danger...

Le tabagisme passif, c'est le fait d'inhaler de manière involontaire la fumée de tabac émise par autrui.

Dans cette fumée expirée par le fumeur et dégagée lors de la combustion de la cigarette, plus de 4'000 substances chimiques toxiques: monoxyde de carbone, cyanure, benzène, formaldéhyde, ammoniac et plus de 40 autres substances cancérigènes... au bout du compte plus de toxiques que dans la fumée inhalée par le fumeur. Ce n'est pas pour rien que la fumée du tabac compte parmi les polluants atmosphériques les plus dangereux et qu'elle est la principale cause de pollution domestique.

Les meilleurs systèmes de ventilation, les purificateurs d'air ne suffisent pas pour protéger efficacement de la fumée secondaire.

Sur la santé...

Les liens entre fumée passive et nocivité pour la santé sont prouvés scientifiquement depuis longtemps: Les personnes exposées à la fumée passive risquent davantage de développer des maladies respiratoires, des cancers et des accidents cardiovasculaires.

Et pourtant, en Suisse, la moitié des personnes actives sont exposées à la fumée du tabac sur leur lieu de travail.

Le tabac causera, cette année, dans notre pays plus de 8'000 décès auxquels il faudra rajouter plusieurs centaines de victimes, des non-fumeurs soumis au tabagisme passif.

De plus, près de la moitié des enfants entre 6 et 14 ans sont exposés à la fumée à la maison; souvent leur fonction pulmonaire sera amoindrie. Chez les enfants en bas âge on observe une augmentation de la fréquence des maladies respiratoires, bronchites, pneumonies, toux, crises d'asthme...

Que faire?

Le tabagisme n'est pas qu'une habitude; la plupart du temps il s'agit d'une dépendance très difficile à surmonter. Malgré cela, la plupart des fumeurs sont prêts à respecter le droit des autres de respirer de l'air sans fumée.

Il faut dire que ces «autres» sont nombreux... La population suisse comprend 75% de non-fumeurs!

Un nombre grandissant d'entreprises, de lieux de santé et d'administrations prennent des mesures pour protéger leur personnel et leurs visiteurs de l'exposition à la fumée secondaire, appliquant ainsi la loi (art.19 OLT3).

De plus en plus de fumeurs, parents ou non, ne fument jamais en présence de leur famille, leurs amis, collègues, mais dehors, à l'air libre, le seul endroit qui leur permettent de protéger autrui d'une exposition à la fumée passive... En attendant qu'ils puissent retrouver le plaisir de →

ET POUR VOUS AIDER À ARRÊTER DE FUMER ↓

Centre neuchâtelois d'information pour la prévention du tabagisme

Vivre
SANS
FUMER
NEUCHÂTEL